

Mercredi 15 avril 2020

Edito

La période exceptionnelle que nous vivons appelle des réponses d'urgence, d'ampleur, innovantes et partenariales.

Depuis le 16 mars, les équipes de la direction départementale déléguée œuvrent avec les partenaires locaux et associatifs pour répondre aux conséquences sociales de l'épidémie et du confinement.

Cette lettre d'information est destinée à informer tous les 15 jours des initiatives prises et des coopérations en œuvre. Elle reflète la formidable dynamique engagée pour les personnes vulnérables et pour celles et ceux mobilisés pour soigner les malades ou gérer la crise.

Tout cela ne serait pas possible sans la mobilisation des acteurs de terrain et au premier plan sans les intervenants sociaux et les bénévoles. Qu'ils en soient remerciés !

Bonne lecture !

- ***Urgence sociale***

Prolongement du renfort hivernal :

Le gouvernement a décidé de prolonger le renfort hivernal jusqu'au 31 mai. Les places ouvertes accueillent 941 personnes.

Ouverture de capacités supplémentaires :

- 534 places supplémentaires ouvertes en 3 semaines
- dont 60 places dédiées aux femmes victimes de violence

Face à un tel bilan, il faut saluer le professionnalisme et remercier chaleureusement les équipes d'Habitat et humanisme, de la Fondation Armée du Salut, du Foyer Notre Dame des Sans Abris, d'ALYNEA et du Mas !

Merci également à l'équipe de la maison de la veille sociale qui procède aux orientations après traitement des appels au 115.

Merci aux partenaires et collectivités d'accueil : Campus Véolia, Université catholique de Lyon, EPIDE, AFPA, Entreprise des possibles, fondation OL, villes de Rillieux la Pape, de Lyon, de Jonage, Meyzieu, Métropole de Lyon...

Prise en charge des malades du COVID 19 :

Depuis le 31 mars, grâce à la coordination avec l'ARS, deux centres d'hébergement spécialisés sont opérationnels et placés sous le pilotage de la Croix rouge française qui gère également une cellule de coordination qui peut apporter des conseils aux structures d'accueil et orienter vers l'équipe sanitaire mobile de la PASS et les centres spécialisés.

Pour joindre la cellule : [0 806 112 128](tel:0806112128)

Aide alimentaire :

- la banque alimentaire continue à collecter et distribuer d'importantes quantités de produits alimentaires. Elle assure les livraisons aux centres d'hébergement et restaurants sociaux.
- des chèques service sont distribués par les CCAS et les associations allant vers les publics en squats et campements (croix rouge, secours catholique...). L'État a acheté des chèques service pour compléter ces actions et permettre des achats de première nécessité.

Hygiène :

- remise en eau des principales fontaines publiques (hors parcs et jardins) ;
- réouverture des sanitaires publics (réquisition pour 11 sites stratégiques) ;
- distribution de kits d'hygiène durant les maraudes et visites de campements ;
- diffusion de gel hydro-alcoolique et de masques pour les intervenants sociaux les plus exposés.
- lieux d'hygiène : Point accueil de Lahso, Péniche accueil, AJD, site PHARE FNDSA... ouverture de 2 lieux dédiés à Lyon 6 (Bellecombe) et Lyon 4.

Renforcement de la coordination locale :

- mise en place de cellules hebdomadaires de coordination inter institutionnelles et inter associatives : squats et bidonvilles, alimentation et besoins de première nécessité, soutien aux personnes sous tutelle et curatelle, articulation sanitaire et sociale, gens du voyage, logement.

Accès et maintien dans le logement :

Poursuite de l'activité du SIAL à distance, notamment des permanences téléphoniques (élargies au mercredi après-midi).

Contact : 04.81.92.45.00 du lundi au vendredi de 14h à 16h.

Messagerie ddcs-sial@rhone.gouv.fr

Les décisions d'attributions par les commissions des bailleurs sont suspendues jusqu'à la fin des mesures sanitaires nationales. Toute proposition d'un logement par le SIAL ne sera donc pas, dans la quasi totalité des cas, suivie d'une décision d'attribution jusqu'à la reprise normale d'activité et d'une entrée dans un logement.

Concernant la priorisation des publics prioritaires au titre du contingent préfectoral (outil Syplo), priorisation uniquement pour ménages dépourvus de solution de logement (situations de rue et d'habitat très précaire) ainsi que pour les personnes victimes de violence.

La commission de médiation DALO reprend son activité avec une séance dématérialisée le 15 avril. Pendant la période de confinement, l'activité du service est consacré aux traitements et à l'enregistrement des dossiers en stock pour être à jour en sortie de confinement.

Un accueil téléphonique est également assuré tous les matins de 9H30 à 12H30 au 04 81 92 45 43

Politique de la ville

Mise à disposition de 100 % des crédits dès le début de gestion (25 % en temps normal) afin de payer les subventions aux associations en difficultés le plus rapidement possible.

Achat exceptionnel de tablettes informatiques dans certains quartiers prioritaires sur des crédits des cités éducatives.

Réserve civique :

Mise en œuvre de la plateforme «réserve civique » qui rassemble plus de 1000 volontaires dans le département pour venir en soutien aux associations ou collectivités sur des missions d'aide alimentaire, garde exceptionnelle d'enfants, liens avec les personnes fragiles isolées, hébergement des personnes vulnérables.

Mise en place d'une cellule de coordination avec la Métropole, le Conseil départemental, l'AMF et plusieurs associations. Appui précieux de deux élèves de l'Institut régional d'administration de Lyon.

Accueils éducatifs et de loisir des enfants des personnels prioritaires :

Grâce à la forte mobilisation des collectivités locales, mise en œuvre de 60 sites d'accueil en lien avec les services départementaux de l'éducation nationale pour environ 650 enfants des personnels prioritaires (personnel médical, personnel de l'ASE ou PMI...) en périscolaire et extrascolaire, y compris les week-ends.

Poursuite de ce dispositif d'accueil durant les vacances de pâques.

* * * * *

Pour toute information, un site de référence : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Pour nous joindre : ddcs-directeur@rhone.gouv.fr